

Décision du Maire

N° 2026-113

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES SUR CHAPITEAU
APPARTENANT A LA SOCIÉTÉ LES CHAPITEAUX DU RHIN**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 16 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le sinistre qui a eu lieu le 21/08/2026, lors du démontage par la société « les chapiteaux du Rhin », du chapiteau qui a été utilisé dans le cadre des Estivales au parc du Près de la Rose, il a été constaté qu'une bâche a été endommagée. Elle doit être remplacée.
- Considérant que la responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard ;
- Considérant que la société « les chapiteaux du Rhin » accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture de la société « Les Chapiteaux du Rhin » – ZI Ouest - Rue de l'Artisanat - 68490 HOMBOURG.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le protocole d'accord transactionnel avec la société « Les chapiteaux du Rhin » par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- De procéder au règlement de la facture de la société « Les Chapiteaux du Rhin » – ZI Ouest - Rue de l'Artisanat - 68490 HOMBOURG, pour la somme de 336,00 €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 27 Aout 2026

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Déposée en Sous-Préfecture le :

28/08/2026



Eddie STAMPONE

Affichée le : 28/08/2026